

# PLAN LOCAL D'URBANISME

---

COMMUNE DE NIEDERSCHAEFFOLSHEIM

## NOTE RELATIVE AU RESEAU D'EAU POTABLE

---

### ELABORATION DU PLU

### APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil  
Communautaire du 14 décembre 2017

A Haguenau  
le 14 décembre 2017



Le Vice-Président,  
Jean-Lucien NETZER



# SYNDICAT DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT ALSACE MOSELLE

(ARRETE MINISTERIEL DU 26-12-1958 MODIFIE)

GA/MSZ/901.003

## COMMUNE DE NIEDERSCHAEFFOLSHEIM

### Plan Local d'Urbanisme

**Annexe Sanitaire**  
***Eau Potable***

### NOTE TECHNIQUE

---

|                                |                     |   |
|--------------------------------|---------------------|---|
| <b>1<sup>er</sup> envoi :</b>  | <b>Octobre 2014</b> | 1 <sup>ère</sup> phase  |
| <b>2<sup>ème</sup> envoi :</b> | <b>Mai 2016</b>     | 2 <sup>ème</sup> phase – selon plan de zonage reçu le 27 avril 2016 |

---



Espace Européen de l'Entreprise - Schiltigheim BP 10020 - 67013 STRASBOURG CEDEX  
TELEPHONE : 03.88.19.29.19 – TELECOPIE : 03.88.81.18.91  
INTERNET : [www.sdea.fr](http://www.sdea.fr)



## **1. GENERALITES**

### **1.1. Structure administrative**

La gestion des installations d'eau potable de la commune de Niederschaeffolsheim est assurée par le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle (SDEA), Périmètre de Hochfelden et Environs. Ce dernier représente une population totale d'environ 35 500 habitants, dont 1 386 habitants pour la commune de Niederschaeffolsheim (populations légales 2013).

Le volume total d'eau vendu annuellement est d'environ 2 000 000 m<sup>3</sup> dont environ 54 000 m<sup>3</sup> pour Niederschaeffolsheim.

### **1.2. Domaine de compétences et d'intervention**

Le Syndicat des Eaux de Hochfelden et Environs a transféré la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des ouvrages de production, de stockage et de distribution d'eau potable au Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle (SDEA) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007. Par ce transfert de compétence, il est devenu Syndicat des Eaux et de l'Assainissement – Périmètre de Hochfelden et Environs.

Dans le cadre de ses compétences, le SDEA assure aussi bien l'exploitation des installations que les investissements nouveaux qui s'avèrent nécessaires.

## **2. DESCRIPTION DES INSTALLATIONS**

### **2.1. Production d'eau**

L'eau distribuée provient de deux sites de production :

- la station de pompage et de traitement de Mommenheim exploitant sept puits à un débit total de 700 m<sup>3</sup>/h. Le débit disponible en sortie de traitement est de 650 m<sup>3</sup>/h ;
- la station de pompage et de traitement de Weitbruch exploitant deux puits à un débit total actuel de 85 m<sup>3</sup>/h. Le débit disponible en sortie de station est de 60 m<sup>3</sup>/h (débit pompe de reprise).

La capacité de production actuelle du Périmètre de Hochfelden et Environs est ainsi de 710 m<sup>3</sup>/h, ce qui représente une capacité de production journalière maximale de 17 040 m<sup>3</sup>.

Des problèmes de qualité de l'eau brute sur le site de Mommenheim ont entraîné une diminution des débits de pompage sur certains ouvrages (corrosion et colmatage des forages) et, de ce fait, ont amené le Périmètre à construire en 1997 un nouveau puits, le forage n° 8.

Ce nouvel ouvrage, capable de fournir 400 m<sup>3</sup>/h a été mis en service en juillet 1999 (exploitation à 200 m<sup>3</sup>/h dans un premier temps), et permet d'assurer la couverture des besoins actuels et futurs en cas d'abandon ou de baisse de production de certains forages.

### **2.2. Qualité de l'eau**

D'une manière générale, l'eau captée est moyennement minéralisée, bicarbonatée calcique. Ses teneurs en fer et manganèse sont importantes et dépassent les normes de potabilité en vigueur. Ces éléments sont éliminés par filtration par voie biologique au niveau des stations de traitement de Mommenheim et Weitbruch. Le traitement est complété par une chloration et une neutralisation par aération sur les 2 sites.

La teneur en nitrates, variable selon les puits, est de l'ordre de 26 mg/l en moyenne en sortie de la station de traitement de Mommenheim, ce qui est inférieur à la limite de qualité fixée à 50 mg/l. Sur le site de Weitbruch, la teneur en nitrates reste très faible, de l'ordre de 4 mg/l.

Pour s'assurer de la qualité de l'eau fournie au consommateur, le Centre d'Analyses et de Recherche (CAR), sous le contrôle de l'Agence Régionale de Santé (ARS), procède

périodiquement aux analyses réglementaires. Le nombre d'analyses réalisées au cours de l'exercice 2014 a été de 99.

Dans les années 1990, l'eau produite sur le site de Mommenheim avait occasionnellement présenté des teneurs en pesticides et plus particulièrement en atrazine à une concentration proche (0,08 µg/l) de la concentration maximale autorisée fixée à 0,1 µg/l, mais très inférieure à la recommandation de l'Organisation Mondiale de la Santé (2 µg/l). Depuis, le déploiement de mesures contraignantes visant à protéger les périmètres de protection et la signature le 16 septembre 2004 du nouvel arrêté préfectoral d'utilité publique des captages de Mommenheim visant à renforcer ces mesures ont permis de limiter la présence des pesticides dans l'eau. En 2014, l'atrazine et son sous-produit de dégradation (déséthylatrazine) ont uniquement été détectés à l'état de traces.

### 2.3. Stockage de l'eau

Les eaux prélevées aux forages de Mommenheim et de Weitbruch sont refoulées directement dans le réseau, le surplus étant stocké au niveau de onze réservoirs d'un volume variant de 150 m<sup>3</sup> (réservoirs de Friedolsheim et de Gingsheim) à 2 000 m<sup>3</sup> (réservoir du Himrich à Waltenheim-sur-Zorn), ce qui représente une capacité de stockage totale de 5 840 m<sup>3</sup> dont 1 080 m<sup>3</sup> réservés à lutte contre l'incendie.

| Réservoir                   | Volume total (m <sup>3</sup> ) | Volume utile (m <sup>3</sup> ) | Réserve incendie (m <sup>3</sup> ) | Niveau d'eau (m NGF) |
|-----------------------------|--------------------------------|--------------------------------|------------------------------------|----------------------|
| Friedolsheim                | 150                            | 90                             | 60                                 | 256,00               |
| Geiswiller                  | 200                            | 140                            | 60                                 | 240,10               |
| Gingsheim                   | 150                            | 90                             | 60                                 | 230,00               |
| Himrich cuve 1              | 1 000                          | 760                            | 240                                | 255,60               |
| Himrich cuve 2              | 1 000                          | 1 000                          | 0                                  | 256,80               |
| Huttendorf                  | 1 000                          | 860                            | 140                                | 253,75               |
| Kirrwiller                  | 1 000                          | 880                            | 120                                | 257,68               |
| Morschwiller                | 350                            | 290                            | 60                                 | 295,50               |
| <b>Niederschaeffolsheim</b> | <b>500</b>                     | <b>350</b>                     | <b>150</b>                         | <b>221,00</b>        |
| Scherlenheim                | 300                            | 170                            | 130                                | 233,00               |
| Duntzenheim (Bâche)         | 190                            | 130                            | 60                                 | 219,00               |
| <b>Total des réserves</b>   | <b>5 840</b>                   | <b>4 760</b>                   | <b>1 080</b>                       |                      |

Pour la commune de Niederschaeffolsheim, le stockage de l'eau est actuellement assuré par son propre réservoir communal.

### 2.4. Réseau de distribution

#### 2.4.1. Conduites maîtresses intercommunales

Le réseau du périmètre, complexe et étendu, se compose de plus de 375 km de conduites de production et de distribution, et peut être décomposé en plusieurs secteurs. Le présent document abordera uniquement le secteur incluant la commune de Niederschaeffolsheim.

Situé à l'est du Périmètre de Hochfelden et Environs, ce secteur est alimenté par la station de pompage et de traitement de Weitbruch par une conduite Ø 150 mm, puis Ø 200 mm jusqu'à la commune de Niederschaeffolsheim qui se prolonge jusqu'au château d'eau du village.

### 2.4.2. Réseau communal

Le réseau communal s'articule autour de trois branches principales :

- le réseau Ø 200 mm en provenance du forage de Weitbruch : cette conduite emprunte la rue du stade, la rue de l'Eglise, la route de Bischwiller puis la rue de Batzendorf jusqu'au réservoir,
- le réseau Ø 150 mm de la rue du Général de Gaulle qui dessert la partie nord du village,
- le réseau Ø 150 mm de la rue du Général de Gaulle qui dessert la partie sud du village avant d'approvisionner Kriegsheim par le chemin d'exploitation reliant la rue précitée et la RD 263.

Des canalisations de plus faibles diamètres (Ø 110, Ø 100, Ø 90 et Ø 80 mm) assurent un maillage et la desserte locale.

Par ailleurs, une interconnexion de secours entre les communes de Niederschaeffolsheim et de Harthouse est assurée par une conduite empruntant la rue de Harthouse. Celle-ci est équipée d'un regard de comptage.

De la même manière, une interconnexion Ø 125 mm avec le réseau de distribution de Batzendorf à l'ouest du village permet d'approvisionner directement le réservoir de Niederschaeffolsheim en cas de besoin.

### 2.4.3. Pression de service

La pression statique du réseau de la commune est fixée par le niveau du réservoir de Niederschaeffolsheim et le fonctionnement des pompes du forage de Weitbruch. Elle est globalement comprise entre 3 et 6,4 bars en fonction de l'altitude des constructions.

### 2.4.4. Défense contre l'incendie

Une réserve d'eau de 150 m<sup>3</sup> pour la défense contre l'incendie est assurée au niveau du réservoir de Niederschaeffolsheim.

Le réseau de distribution de la commune de Niederschaeffolsheim est équipé d'un total de 55 appareils de lutte contre l'incendie espacés d'une distance généralement inférieure à 150 m et répartis comme suit :

- 24 Poteaux d'Incendie (Ø 100 mm),
- 31 Poteaux Auxiliaires (Ø 80 mm).

Des essais de débit effectués sur des appareils de lutte contre l'incendie situés en différents points du réseau ont permis de mesurer les débits maximaux (essais limités à 120 m<sup>3</sup>/h) qu'ils sont susceptibles de fournir (voir résultats en annexe). Il est précisé que ces essais réalisés ponctuellement sur quelques appareils ne peuvent être représentatifs du fonctionnement de tous les équipements de défense.

La conformité générale du dispositif de défense extérieure contre l'incendie (DECI) devra être évaluée vis-à-vis du Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI) en cours d'élaboration par le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin (SDIS67).

Il est à préciser que le RDDECI s'inscrit dans le cadre réglementaire national du Code général des collectivités territoriales et sera élaboré principalement selon le référentiel national de DECI publié par arrêté N° NOR INTE1522200A du 15 décembre 2015.

Les éventuelles solutions alternatives à l'utilisation du réseau d'eau potable, comme l'implantation de citernes incendie ou de prises d'eau dans les cours d'eau, sont à étudier en concertation avec le SDIS, service compétent en la matière.

### **2.4.5. Périmètres de protection**

Les ouvrages de production du Syndicat bénéficient de périmètre de protection établis par les arrêtés préfectoraux de Déclaration d'Utilité publique (DUP) du 03/06/1996 pour les puits de Mommenheim, du 16/09/2004 pour le puits n°8 de Mommenheim et du 07/08/1980 pour les forages de Weitbruch.

Une partie de la commune de Niederschaeffolsheim située au nord et à l'est se trouve dans l'emprise des périmètres de protection éloignée des forages de Weitbruch et du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Basse Moder.

Tout projet à l'intérieur de ces périmètres de protection ou projet de tracé de périmètre devra faire l'objet d'une déclaration auprès de l'Agence Régionale de Santé Alsace qui précisera les interdictions, contraintes et prescriptions à respecter.

## **3. PROGRAMMATION DE TRAVAUX ET PERSPECTIVES**

### **3.1. Au niveau intercommunal**

Un projet général de renforcement établi en 1985 par le SDEA, et révisé en 2001, a prévu les travaux nécessaires à la satisfaction des besoins en eau potable du périmètre de Hochfelden et Environs. Dans ce cadre, des renforcements de conduites intercommunales ont été envisagés pour fiabiliser la desserte des différentes communes. En 2014, un maillage en Ø 400 mm du réseau intercommunal a, par exemple, été réalisé à l'entrée de la commune de Schwindratzheim en venant de Mommenheim pour améliorer la desserte en eau de Hochfelden et des différents secteurs au nord depuis le réservoir du Himrich.

Des travaux d'interconnexion avec les périmètres voisins ont également récemment été entrepris. En 2013, une interconnexion entre Mittelhausen et Rumersheim a été réalisée, reliant ainsi le périmètre de Hochfelden et Environs au périmètre du Kochersberg par le biais d'une station relais et d'une conduite en fonte Ø 300 mm. Une seconde interconnexion a été réalisée en 2014 entre la nouvelle zone d'activités de Mommenheim et la ville de Brumath par la RD 421.

Aujourd'hui, afin de vérifier le fonctionnement général des installations d'eau potable du périmètre de Hochfelden et Environs, le SDEA réalise une étude patrimoniale de l'ensemble du périmètre. Cette étude basée sur une modélisation informatique complète du système d'alimentation en eau potable va permettre de déterminer les aménagements à mettre en œuvre pour répondre à l'évolution du besoin en eau des 52 communes du périmètre au cours des prochaines années.

A moyen terme, une étude hydrogéologique sera également réalisée pour caractériser le fonctionnement hydrodynamique du champ captant de Mommenheim. En effet, malgré les mesures de protection de la ressource appliquées au niveau des périmètres de protection, la concentration en nitrates dans les eaux brutes ne diminue pas et reste proche de la concentration maximale autorisée pour l'exploitation des eaux brutes. Cette étude aura donc pour objectif de mieux comprendre le fonctionnement des nappes souterraines en présence et notamment d'appréhender leurs interactions afin de déterminer l'origine de ces nitrates.

### **3.2. Au niveau communal**

L'alimentation en eau potable de la commune de Niederschaeffolsheim ne pose pas de difficultés techniques majeures à l'heure actuelle. Les capacités de production et de stockage du Périmètre de Hochfelden et Environs permettront de couvrir les besoins de la commune pour les années à venir.

La rue des Hirondelles a fait l'objet d'un renforcement du réseau en 2014. Il s'agit de la pose d'une conduite Ø 110 mm sur 240 ml avec restructurations des branchements.

De plus, les tronçons les plus anciens du réseau devront être vérifiés et, le cas échéant, remplacés, notamment lorsque des travaux de voirie seront entrepris.

## **4. RACCORDEMENT AUX INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE DES ZONES D'EXTENSION FUTURE**

Les nouvelles conduites de distribution nécessaires à la desserte des zones ont été tracées schématiquement sur le plan joint à partir du zonage de référence mentionné sur la page de garde. A défaut de plans de voiries, ces tracés ne sont donnés qu'à titre indicatif pour permettre une évaluation sommaire de la dépense que pourra engendrer l'équipement de ces zones. Le tracé et le linéaire définitif des conduites ainsi que les caractéristiques d'éventuelles canalisations secondaires à raccorder sur ces conduites pour la desserte interne des zones devront faire l'objet d'études spécifiques en fonction des tracés des voiries conçus ultérieurement par les lotisseurs et des besoins des nouvelles zones urbanisées.

### **4.1. Zones UA, UB et UE (zones urbanisées)**

Les parcelles construites dans ces zones ne nécessiteront probablement pas de conduites supplémentaires. Si tel était le cas, notamment en cas de division parcellaire, il ne s'agirait que d'extensions ponctuelles et localisées.

### **4.2. Zones AC (zones agricoles constructibles)**

Les zones AC<sub>1</sub> en contact avec les zones urbanisées de la commune et les constructions de la vaste zone AC au sud-est de la commune sont desservies en eau potable. En revanche, certaines zones à l'écart ne le sont pas : zones AC situées au nord du ban communal et à l'est de la commune. Leur desserte nécessiterait une étude spécifique et une définition, par la commune, des modalités de financement.

A défaut d'un raccordement au réseau d'eau potable, une alimentation par puits privé pourra être réalisée dans le respect de la réglementation en vigueur et des prescriptions de l'Agence Régionale de Santé Alsace.

### **4.3. Zones N (zones naturelles)**

La plupart des zones naturelles ne sont pas desservies et aucune extension du réseau public d'alimentation en eau potable n'est envisagée.

Seule la zone N située à l'ouest du lotissement rue des Roses est desservie en eau potable par le réseau Ø 110 mm qui parcourt cette rue.

### **4.4. Zone IAU (extension future du tissu urbain à court terme)**

#### **4.4.1. Zone IAU à l'est de la commune (route de Bischwiller)**

Cette zone d'extension est actuellement déjà desservie par le réseau Ø 110 mm qui parcourt la route de Bischwiller. Une extension Ø 110 mm du réseau de distribution vers la rue des Mésanges au sud-ouest de la zone, via l'emplacement réservé ER1, permettra le bouclage du réseau de desserte interne de la zone. Cette extension en zone UB représente 85 ml de canalisations.

Le cas échéant, le renforcement de la conduite Ø 80 mm rue des Mésanges pourra être étudié pour améliorer les conditions de défense incendie de la zone d'extension. Ce renforcement représenterait 180 ml de canalisations Ø 110 mm.

#### **4.4.2. Zone IAU au sud-est de la commune (rue des Acacias)**

La desserte en eau potable de cette zone passera par l'extension de deux amorces de réseaux Ø 110 mm existantes, la première située rue des Acacias et la seconde rue des Aulnes. L'extension de ces réseaux jusqu'à la zone IAU représente 45 ml rue des

Acacias et 15 ml rue des Aulnes, le tout en zone UB. La desserte interne de la zone formera un bouclage Ø 110 mm entre ces deux extensions de réseau.

## 5. ESTIMATION SOMMAIRE DES OUVRAGES À RÉALISER

### 5.1. Loi Urbanisme et Habitat

La réglementation liée à la loi Urbanisme et Habitat demande que les modalités de prise en charge des différentes parties des projets d'aménagement, telles les extensions des réseaux d'eau et d'assainissement nécessaires, soient définies de manière spécifique par l'autorité compétente en matière d'urbanisme. En effet, les frais de ces opérations sont portés à la charge de cette dernière et/ou des bénéficiaires des travaux, selon les règles arrêtées par elle.

### 5.2. Détail estimatif

Nous donnons ici les évaluations sommaires résultant du métré donné au paragraphe 4. "Raccordement aux infrastructures d'eau potable des zones d'extension future". L'aménagement interne de chaque zone devra, par la suite, faire l'objet d'une étude technique et financière plus détaillée.

Il appartiendra à la commune de préciser les dispositions qu'elle aura retenues pour la prise en charge des frais correspondants aux extensions de réseaux à créer.

#### Zones IAU

|  |                    |
|--|--------------------|
| ⇒ <b>Zone AU1 à l'est de la commune (route de Bischwiller)</b> |                    |
| Extension - 85 ml de Ø 110 mm                                  | 15 000 € HT        |
| Renforcement rue des Mésanges - 180 ml de Ø 110 mm             | 30 000 € HT        |
| ⇒ <b>Zone AU1 au sud-est de la commune (rue des Acacias)</b>   |                    |
| Extensions - 60 ml de Ø 110 mm                                 | 11 000 € HT        |
| <b>TOTAL :</b>   | <b>56 000 € HT</b> |

#### Remarque

Les montants donnés ci-dessus correspondent uniquement à la fourniture et pose des conduites principales pour le raccordement des nouvelles zones aux infrastructures existantes, **hors desserte interne des zones**. Pour chaque zone, l'estimation ne porte ainsi que sur le linéaire de réseau à poser hors de son emprise. Ces montants ne prennent pas en compte les branchements des abonnés, ni même les adaptations nécessaires du réseau existant.



## 6. CONCLUSION

La desserte en eau potable de Niederschaeffolsheim par les installations du Périmètre de Hochfelden et Environs, répond bien aux besoins actuels de la commune, aussi bien sur le plan qualitatif que quantitatif, et est en mesure de supporter un accroissement de la consommation lié au développement communal.

La conformité générale du dispositif de défense extérieure contre l'incendie (DECI) devra être évaluée vis-à-vis du Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI), en cours d'élaboration par le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin (SDIS67), sur la base des essais de débit effectués sur des appareils de lutte contre l'incendie situés en différents points du réseau.

Il convient aussi de rappeler que la prise en charge des frais de desserte des zones est régie par les dispositions de la loi Urbanisme et Habitat. Les modalités de cette prise en charge, par la commune et/ou les bénéficiaires des extensions, doivent être précisées par l'autorité compétente.

Enfin, pour ne pas entraver les projets de développement futurs, la réglementation du PLU devra autoriser la construction de réseaux enterrés et de tout ouvrage et bâtiment nécessaires au fonctionnement ou au renforcement des installations d'alimentation en eau potable dans toutes les zones.

Schiltigheim, le 20 mai 2016

L'Ingénieur d'Études



Mathieu STEINMETZ

Le Responsable Maîtrise d'œuvre  
Eau Potable



Gilles ANSELM

## ANNEXE 1. ESSAIS DE DEBIT SUR LES APPAREILS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE ANNEXE

| N°<br>appareil | Date du<br>dernier<br>contrôle | Localisation             | Débit à 1<br>bar (m <sup>3</sup> /h) | Pression<br>statique<br>(bar) | Pression<br>dynamique à<br>120 m <sup>3</sup> /h (bar) |
|----------------|--------------------------------|--------------------------|--------------------------------------|-------------------------------|--|
| PA 1           | 26/03/2014                     | Rue du Général De Gaulle | 109                                  | 3,6                           |  |
| PA 2           | 25/03/2014                     | Rue du Général De Gaulle | 98                                   | 3,5                           |  |
| PA 3           | 25/03/2014                     | Rue du Général De Gaulle | 34                                   | 3,2                           |  |
| PI 4           | 25/03/2014                     | Route de Bischwiller     | 35                                   | 3,4                           |  |
| PA 5           | 26/03/2014                     | Rue de Batzendorf        | 95                                   | 3,2                           |  |
| PI 6           | 26/03/2014                     | RD 139 (vers Batzendorf) | 38                                   | 6,4                           |  |
| PA 8           | 25/03/2014                     | Rue du Général de Gaulle | 103                                  | 3,4                           |  |
| PA 12          | 25/03/2014                     | Rue de Harthouse         | 37                                   | 3,2                           |  |
| PA 13          | 25/03/2014                     | Rue de Harthouse         | 32                                   | 3,0                           |  |
| PA 15          | 25/03/2014                     | Rue du Tilleul           | 63                                   | 3,1                           |  |
| PI 16          | 25/03/2014                     | Rue du Tilleul           |                                      | 3,4                           | 1,6  |
| PA 17          | 25/03/2014                     | Rue des Merles           | 23                                   | 3,1                           |  |
| PA 18          | 25/03/2014                     | Rue des Merles           | 23                                   | 3,3                           |  |
| PA 19          | 25/03/2014                     | Rue du Tilleul           |                                      | 3,5                           | 1,9  |
| PA 20          | 25/03/2014                     | Rue des Fleurs           | 38                                   | 3,2                           |  |
| PA 21          | 25/03/2014                     | Rue des Fleurs           | 36                                   | 3,3                           |  |
| PA 22          | 25/03/2014                     | Rue des Hironnelles      | 65                                   | 3,3                           |  |
| PA 23          | 25/03/2014                     | Rue des Hironnelles      | 85                                   | 3,3                           |  |
| PI 24          | 25/03/2014                     | Rue du Tilleul           |                                      | 3,7                           | 1,5  |
| PA 25          | 25/03/2014                     | Place de la Mairie       |                                      | 3,8                           | 1,8  |
| PA 26          | 25/03/2014                     | Rue du Puits             | 71                                   | 3,7                           |  |
| PI 28          | 19/05/2014                     | Route de Bischwiller     | 105                                  | 3,4                           |  |
| PA 29          | 25/03/2014                     | Route de Bischwiller     | 110                                  | 3,8                           |  |
| PA 30          | 25/03/2014                     | Route de Bischwiller     | 83                                   | 3,7                           |  |
| PI 31          | 25/03/2014                     | Rue des Prés             | 111                                  | 3,6                           |  |
| PA 33          | 25/03/2014                     | Rue des Prés             | 138                                  | 3,9                           |  |
| PI 34          | 19/05/2014                     | Route de Bischwiller     | 105                                  | 3,4                           |  |
| PI 35          | 19/05/2014                     | Route de Bischwiller     | 102                                  | 3,4                           |  |
| PI 36          | 19/05/2014                     | Route de Bischwiller     | 84                                   | 3,2                           |  |
| PA 37          | 19/05/2014                     | Rue de la Paix           | 47                                   | 3,6                           |  |
| PA 38          | 19/05/2014                     | Rue de la Paix           | 68                                   | 3,6                           |  |
| PI 39          | 19/05/2014                     | Rue des Lilas            | 67                                   | 3,7                           |  |
| PA 40          | 19/05/2014                     | Rue des Tulipes          | 68                                   | 3,2                           |  |
| PA 41          | 19/05/2014                     | Rue des Lilas            | 66                                   | 3,5                           |  |
| PI 42          | 19/05/2014                     | Rue des Roses            | 72                                   | 3,2                           |  |
| PA 43          | 19/05/2014                     | Rue des Roses            | 70                                   | 3,3                           |  |
| PI 45          | 25/03/2014                     | Rue des Muguets          | 116                                  | 3,9                           |  |
| PA 46          | 19/05/2014                     | Rue des Muguets          | 83                                   | 3,5                           |  |
| PA 47          | 19/05/2014                     | Rue de l'Eglise          | 84                                   | 3,3                           |  |
| PI 48          | 19/05/2014                     | Rue des Mésanges         | 89                                   | 3,3                           |  |

| N°<br>appareil | Date du<br>dernier<br>contrôle | Localisation                              | Débit à 1<br>bar (m <sup>3</sup> /h) | Pression<br>statique<br>(bar) | Pression<br>dynamique à<br>120 m <sup>3</sup> /h (bar) |
|----------------|--------------------------------|---|--------------------------------------|-------------------------------|--|
| PA 49          | 19/05/2014                     | Rue des Mésanges                          | 57                                   | 3,3                           |  |
| PI 50          | 19/05/2014                     | Rue du Stade                              |                                      | 4,0                           | 1,5  |
| PA 51          | 19/05/2014                     | Rue des Aulnes                            | 84                                   | 3,4                           |  |
| PI 52          | 19/05/2014                     | Rue des Bouleaux                          | 109                                  | 3,4                           |  |
| PA 53          | 19/05/2014                     | Rue des Acacias                           | 77                                   | 3,3                           |  |
| PI 54          | 25/03/2014                     | Rue du Général de Gaulle                  | 93                                   | 3,6                           |  |
| PI 55          | 25/03/2014                     | Rue du Général de Gaulle                  |                                      | 3,5                           | 2,1  |
| PI 56          | 25/03/2014                     | Rue du Général de Gaulle                  |                                      | 3,3                           | 2,0  |
| PI 57          | 25/03/2014                     | Rue du Général de Gaulle                  |                                      | 3,2                           | 2,2  |
| PI 58          | 19/05/2014                     | Rue des Iris                              | 82                                   | 3,3                           |  |
| PI 59          | 19/05/2014                     | Rue des Iris                              | 76                                   | 3,2                           |  |
| PI 60          | 19/05/2014                     | Chemin d'exploitation (vers<br>Weitbruch) |                                      | 3,9                           | 1,4  |
| PI 61          | 19/05/2014                     | Rue des Muguets                           | 82                                   | 3,4                           |  |

Nota : les résultats fournis correspondent à des mesures instantanées prises dans les conditions du moment et susceptibles de varier dans le temps.